



# Rencontre du ministre avec les organisations syndicales Déclaration de l'Alliance du Trèfle

31 août 2021

Monsieur le Ministre, chers collègues

Alors que la situation sanitaire vis-à-vis du Covid est toujours préoccupante malgré la vaccination, voire dramatique dans certains DROM, de nombreux sujets liés à cette épidémie nous interpellent en cette rentrée, en particulier la limitation des jours de télétravail à 1 ou 2 jours par semaine et surtout l'épuisement de nombreux agents face à cette situation qui dure depuis 18 mois. Nous sommes aussi dubitatifs sur les mesures d'isolement des apprenants non vaccinés alors que ni l'encadrement de l'établissement, ni les enseignants ne savent quels sont les élèves vaccinés.

Sans revalorisation du point d'indice depuis de nombreuses années, les salaires dans la fonction publique s'érodent et les agents perdent du pouvoir d'achat. De plus les néo-retraités perçoivent une retraite Fonction Publique inférieure de plus de 10 % à celle dont bénéficient leurs collègues partis en retraite, à indice égal avant 2010. Et ceci va encore s'aggraver avec l'annonce de la non revalorisation en 2022.

Si les mesures évoquées lors du rendez-vous salarial du 6 juillet sont intéressantes pour les agents concernés, de nombreux titulaires en sont exclus, notamment ceux relevant des corps A et B techniques qui apportent au ministère de l'agriculture et de l'alimentation les compétences et l'expertise essentielles à la renommée de ce ministère technique. Quelles perspectives professionnelles intéressantes pouvez-vous leur garantir, à défaut desquelles ils préféreront se diriger vers le secteur privé où ils seront mieux rémunérés et mieux reconnus ?

Pour les contractuels, nous ne constatons pas jusqu'à présent les améliorations attendues suite à la loi de transformation de la fonction publique. La quasi absence de candidats de nationalité française sur les postes d'inspection sanitaire en abattoir ou dans les postes de contrôle frontaliers, provient du fait qu'ils trouvent une meilleure rémunération ailleurs. Plus que de nouveaux décrets, il leur faut une meilleure paie. Concernant leur recrutement, la mise en application de l'instruction SG/SRH/SDCAR/2021-317 se révèle difficile, notamment dans le contexte de création des SGCD, et en partie inadaptée à la réalité des missions et des besoins des services.

En effet, si l'obligation de publication des postes sécurise le processus de recrutement, elle le ralentit et cela impacte la réalisation des missions dans les situations d'urgence. C'est le cas notamment pour l'inspection en abattoir, secteur très tendu et très peu attractif, pour lequel les directions départementales ont parfois besoin de recruter très rapidement, mais qui se voit dans l'obligation de respecter un délai de publication d'au moins 15 jours, incompatible avec l'urgence du besoin.

De même, l'obligation de publication pour les prolongations de contrats est vécue comme inutilement chronophage pour les structures et est anxiogène pour les agents en poste.

Pour l'intérêt des missions, des services et des agents nous demandons un assouplissement de ces règles et le recours accru à des contrats de 1 à 3 ans pour les secteurs les moins attractifs et les plus tendus.



Le départ des collègues est source d'inquiétude pour les cadres de notre ministère qui veulent mener à bien les missions confiées. Leur remplacement est parfois abandonné pour des questions budgétaires. Il est donc impératif que les effectifs prévus l'an prochain dans le projet de loi de finances 2022 ne soient pas à nouveau diminués, notamment dans l'enseignement agricole technique et supérieur, mais au contraire renforcés. Le malaise des agents du secteur sanitaire (vétérinaire et phytosanitaire) provient, en sus des agressions et des mises en cause excessives devant la justice, des sous-effectifs reconnus devant les parlementaires par des ministres et DGAL précédents. La DGAL et les services déconcentrés, exsangues, ne peuvent pas assurer toutes leurs obligations européennes et nationales et encore moins les attentes sociétales.

Éviter d'aggraver la situation d'agriculteurs en difficulté et, en même temps, protéger leurs animaux est un exercice délicat. De plus en plus de cadres et d'agents du ministère sont harcelés sur les réseaux sociaux. Devant l'inefficacité des procédures basées sur l'article 40 du Code de procédure pénale, nous demandons que nos collègues bénéficient systématiquement de la protection juridique fonctionnelle afin de poursuivre en justice leurs persécuteurs.

Au-delà des départs non remplacés, nous soutenons au quotidien des agents excédés et fatigués tant leur charge de travail s'est amplifiée en un an. Vous l'avez dit, les agents ont su répondre présent face aux crises, mais, en contrepartie, l'épuisement professionnel touche gestionnaires et encadrants. Il est donc impératif d'aider notamment certains services déconcentrés du MAA (SREA, SEA, SRAL, SPAE, SSA) mais aussi d'opérateurs (FranceAgriMer, ASP), en abondant leur dotation d'objectifs convenablement afin de satisfaire aux commandes de l'État, essentielles pour l'économie française. En effet, à la suractivité induite par la gestion du plan de relance s'ajoute la gestion des crises, qui ont explosé dans tous les domaines depuis la fin 2020 (sanitaires, dégâts climatologiques...). L'accompagnement du transfert des missions du FEADER vers les conseils régionaux, dont nous attendons toujours les modalités d'organisation, affectera en 2022 des services déjà fragilisés par de nombreux départs anticipés d'agents sans vision sur leur avenir. Nous sommes également privés d'information sur la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique.

Le rapport du GIEC a confirmé l'urgence actuelle face au dérèglement climatique qui s'accroît. La responsabilité humaine est désormais démontrée et ses conséquences ne peuvent plus être niées ; elles se concrétisent d'ores et déjà au quotidien avec brutalité, impactant de vastes surfaces en tous lieux de la planète avec des conséquences importantes pour notre ministère et l'action de ses agents, y compris ceux au sein de ses opérateurs.

Vous avez parlé de votre préoccupation pour l'avenir. Si nous nous réjouissons de la publication récente du plan d'action climat du ministère pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, nous ne pouvons que regretter le peu d'écho donné à ce plan au sein du ministère, alors qu'il concerne directement chacun d'entre nous. Nous sommes également particulièrement concernés par les « Varenne de l'eau » avec notamment la problématique de l'irrigation abandonnée par les différents gouvernements depuis 2014.

Face à l'importance des enjeux à relever, chaque agent a un rôle à jouer par ses missions, mais aussi sa façon de les exercer dans le cadre d'une dynamique d'écoresponsabilité à développer au sein de chaque service.

Face aux changements climatiques, la forêt, et tous les agents qui œuvrent directement ou indirectement à sa gestion et à sa préservation, ont un rôle essentiel à jouer.

Fin juillet, le Premier ministre a annoncé sa décision d'organiser, dès la rentrée, des Assises de la forêt et du bois. La rentrée approchant, nous sommes surpris de n'avoir reçu, à ce jour, aucun message du ministère annonçant ces Assises, ni d'invitation pour une participation légitime des organisations syndicales.



Est-ce un non sujet pour le ministère ? Ou jugez-vous que les organisations syndicales n'auraient de propositions à formuler dans le cadre de ces assises ?

L'avenir de la forêt française, sa gestion et ses impact sociaux et économiques jouent un rôle considérable face aux alertes du GIEC. C'est une mission fondamentale du ministère, trop souvent négligée. Nous espérons, en tant qu'organisations syndicales, être conviés à ces assises pour contribuer aux échanges et porter nos nombreuses propositions.

Vous avez abordé la situation de l'ONF et vous connaissez nos préoccupations pour l'avenir de cet établissement et de ses agents. Nous nous interrogeons sur la capacité de l'ONF à mettre en œuvre sereinement le contrat État-ONF, alors que tous les membres de son conseil d'administration, hors du président et de l'administration, ont voté contre. Ce contrat n'est d'ailleurs toujours pas officiellement signé, à notre connaissance...

Enfin, la ministre de la Mer a convié soudainement les agents de la DPMA à un échange avec ceux de la direction des affaires maritimes de son ministère, lundi 12 juillet, au cœur de l'été, excluant de fait les personnes en congés, désolées d'apprendre à leur retour le contenu de cette rencontre. En effet, le souhait de la ministre, très déterminée à concrétiser, au début de l'année 2022, une direction générale de la Mer regroupant les deux directions, a sidéré les agents présents de la DPMA. Même si le projet peut s'analyser d'un point de vue métier, il semble précipité alors que la France sera à la tête de l'Union européenne au premier semestre 2022 et que les agents devront se consacrer à plein temps à leurs missions sans avoir l'esprit préoccupé par une réorganisation. Les agents sont inquiets. Ils ne veulent pas faire carrière dans un autre ministère, s'interrogent sur les doublons de certaines missions, notamment, une fois encore, les fonctions supports, et imaginent déjà un déménagement. Monsieur le Ministre, il est grand temps que vous interveniez pour indiquer votre position sur ce projet de regroupement et que vos services organisent une rencontre avec tous les agents de la DPMA pour leur indiquer les modalités d'accompagnement de ce projet s'il se concrétise.